

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE / RPI

NOM	Ecole publique Louzy	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S)	LOUZY	12/11/2020

Participants (préciser A : absent, Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
-Mme BERGE - Mme BONNIN - Mme GRIVAULT -Mme PRUDHOMME - Mme VERGE-GONORD - Mme VOGEL	Président(e) - Mme SERGENT Enseignants -Mme BELLET AUMARECHAL (exc) - Mme BOREL -Mme CHRIST -Mme COUTELEAU -Mme GONNORD -Mme LANDIER - Mme SABOURIN -Mme BRANCHU (exc) -Mme DALGALIAN (Exc) IEN Mme TAVANT (Exc)	-M. DORET, maire de Louzy -Mme RAGOT, adjointe aux affaires scolaires (exc)	DDEN Mme BERTHELOT

Pour introduction, le/la président(e) nomme un/une secrétaire de séance : Mme CHRIST

Ordre du jour

1. Composition et fonctionnement du conseil d'école
2. Le Bilan des élections
3. Le bilan de la rentrée scolaire 2020
4. Le vote du règlement intérieur
5. La sécurité dans l'école : mise en place et organisation des exercices PPMS
6. Le projet d'école
7. Les rythmes scolaires
8. Bilan financier de l'association USEP
9. Les projets à venir
10. Les demandes des enseignants
11. Les questions diverses des représentants de parents d'élèves

1. Composition et fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le projet d'école.

Composition

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- ✓ le directeur de l'école, président ;
- ✓ deux élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal)
- ✓ les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- ✓ un des maîtres du RASED
- ✓ les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- ✓ le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.
- ✓ l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Compétences

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration ;
 - vote le règlement intérieur de l'école;
 - établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :
 - les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école;
 - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
 - les activités périscolaires;
 - la restauration scolaire;
 - l'hygiène scolaire;
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
 - Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;
 - Il donne son accord:
 - pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
 - sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.
- En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:
- les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
 - l'organisation des aides spécialisées.

Il peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire à l'IA-DASEN, après avis de l'IEN chargé de la circonscription.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

2-Bilan des élections

Présentation des résultats de l'élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'école :

Le scrutin a eu le vendredi 9 octobre dernier :

-186 inscrits –142 votants (soit un taux de participation de 76,34 % - contre 67% l'an passé). 16 bulletins nuls ou blancs.

-Une seule liste s'était déclarée candidate.

-La liste indépendante a obtenu les 6 sièges mis en jeu : Mmes Caroline BERGE, Nathalie BONNIN, Sarah VERGE-GONORD, Pauline GRIVAULT, Marjorie PRUDHOMME et Estelle VOGEL. Un siège de suppléante a été pourvu. Mme Delphine GELOT occupera donc le poste de suppléante.

Nous remercions les parents qui se sont investis dans cette mission.

3-Bilan de la rentrée scolaire 2020

A - Les changements

Cette nouvelle année scolaire a vu plusieurs changements :

1 - Des changements dans l'équipe enseignante :

L'équipe a vu l'arrivée de deux nouvelles enseignantes : Clara SABOURIN, dans la classe des CM1-CM2, Clémence BRANCHU, complément de service dans la classe de CE2-CM1 qui remplace Mme Wiel (en arrêt maladie à ce jour).

Cloé GONNORD assure la décharge de direction les mardis et certains mercredis dans la classe des CE1-CE2.

2 – Des changements dans la répartition des classes et des élèves :

Répartition des enseignants :

- Karen COUTELEAU, enseignante des PS-MS
- Aurélie CHRIST, enseignante dans la classe des MS-GS
- Caroline BELLET AUMARECHAL, enseignante des CP-CE1
- Elsa SERGENT et Cloé GONNORD, enseignantes des CE1-CE2
- Marie-Pierre LANDIER et Clémence BRANCHU enseignantes des CE2-CM1
- Clara SABOURIN, enseignante des CM1-CM2

Le RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficulté) est également présent à l'école par le biais de Chloé GUERRIN la psychologue scolaire et Manuelle DALGALIAN, enseignante spécialisée présente à l'école à certains moments de la semaine et qui prend en charge des petits groupes d'élèves de cycle 2 en particulier. Depuis le 2 novembre, l'équipe enseignante peut compter sur l'aide de Manon Turquois, qui effectue une mission de service civique à l'école.

Par ailleurs 2 AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) sont présentes à l'école : elles interviennent toutes les deux le lundi toute la journée et vendredi matin. L'une est également présente le mercredi matin.

3 –Le personnel communal intervenant à l'école

A cette rentrée scolaire, un personnel communal assure la surveillance de la récréation de la pause méridienne et deux agents accompagnent les enfants sur le trajet de la cantine.

L'équipe enseignante compte sur les aides précieuses de Mme Pascale BROSSILLON, ATSEM dans la classe des PS-MS (actuellement remplacée par Mme FOUILLET), de Mme Bérangère BOUTET, ATSEM dans la classe de MS-GS.

Deux personnes sont en charge du ménage dans l'ancien bâtiment, et une dans le nouveau bâtiment.

Le dernier protocole indiquait la nécessité de désinfecter les points de contact fréquents (interrupteurs, poignées de porte, rampe...) deux fois dans la journée. Mme Boutet prend en charge cette désinfection dans le pôle maternel et un agent intervient dans l'ancien bâtiment pendant la pause méridienne.

Le temps d'APS est pris en charge par le personnel du centre de loisirs et les ATSEM.

B - Les effectifs globaux

Les effectifs sont en baisse. L'école comptait 128 élèves à la rentrée. Une élève a quitté l'école depuis le retour des vacances d'automne suite à un déménagement. L'effectif s'élève donc actuellement à 127 élèves. (138 élèves à la rentrée 2019). Ils sont répartis dans 6 classes soit une moyenne de 21,16 élèves par classe. En cette rentrée 2020, ce sont 12 nouveaux élèves qui ont été accueillis le 1er septembre dernier avec 10 élèves de PS pour leur première rentrée scolaire ainsi que 2 nouveaux élèves (en classe de MS et GS).

Répartition par cycles et par classes

Cycle 1			Cycle 2			Cycle 3	
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
10	12	18	12	23	20	24	8
40			55			32	

18 PS-MS		22 MS-GS		21 CP-CE1		22 CE1-CE2		22 CE2-CM1		22 CM1-CM2	
PS	MS	MS	GS	CP	CE1	CE1	CE2	CE2	CM1	CM1	CM2
10	8	4	18	12	9	14	8	12	10	14	8

Les répartitions sont décidées en conseil des maitres par l'ensemble de l'équipe. Nous prenons en compte différents critères pédagogiques.

En fin d'année scolaire, le départ de 8 CM2 en sixième est à envisager.

Compte tenu de l'effectif peu important de la classe de PS-MS nous pourrions accueillir des élèves en TPS en janvier. Trois familles ont déjà pris contact avec l'école pour inscrire leur enfant.

4- Le vote du règlement intérieur de l'école.

Le premier conseil d'école est l'occasion de voter le règlement intérieur de l'école.

Le règlement départemental des écoles s'applique à l'école. Il est consultable dans le bureau de la directrice et sur le site de l'école.

L'avenant au RTD a été établi en conseil des maîtres.

Le règlement de cour établi en septembre 2018 avec le personnel communal pour les temps d'interclasse et périscolaires reste en vigueur.

Il est décidé à l'unanimité que seuls les documents spécifiques à l'école seront soumis aux familles pour qu'elles en prennent connaissance. Le règlement départemental et tous les autres règlements seront consultables à l'école et sur le site de l'école.

Vote : Tout est accepté à l'unanimité.

Un protocole particulier, lié à la situation sanitaire actuelle est en vigueur : les parents en ont été destinataires. Il évite notamment le brassage entre élèves de classes différentes (récréations séparées, repas pris entre enfants d'une même classe...). Ce protocole sera sans doute aménagé selon l'évolution du contexte sanitaire à venir.

5-La sécurité dans l'école : mise en place et organisation des exercices PPMS

Les mesures qui ont été mises en place à la rentrée 2016 pour prévenir et sécuriser les espaces scolaires sont maintenues. Les portes d'accès à l'école sont fermées pendant la journée de classe et une sonnette permet aux personnes ayant besoin d'entrer à l'école de se signaler (élève en retard, taxi, psychologue scolaire...). Les consignes de sécurité restent affichées dans l'école.

La fermeture à clé de toutes les portes, y compris celles donnant sur la cour de récréation reste en vigueur.

Rappel des exercices de sécurité dans les écoles au cours de l'année scolaire :

- 3 exercices incendies doivent être réalisés : le premier a eu lieu le 14/09/20, le second se déroulera en décembre et le dernier en mai 2021.
- 3 exercices PPMS doivent également être mis en place dans l'année scolaire : 2 exercices PPMS attentat-intrusion et au moins un exercice PPMS Risques majeurs. Le premier exercice attentat-intrusion devait être réalisé avant les vacances d'automne, il a donc eu lieu le 12 octobre dernier. Il s'est plutôt bien déroulé. Le signal a été donné grâce au téléphone de l'école, aux portables des personnels (sms d'alerte), aux sifflets et aux alertes vocales entre les classes. La fermeture à clé de toutes les portes a empêché l'accès de l'intrus à l'intérieur des bâtiments. Les enfants se sont mis en sécurité sous leurs tables en restant à distance les uns des autres afin de respecter le protocole alors en vigueur.

Les 2 autres se dérouleront en décembre et juin.

Présentation rapide des PPMS

Nous rappelons aux parents que, en cas d'alerte, ils ne doivent pas venir chercher les enfants à l'école, éviter de téléphoner à l'école afin de libérer la ligne téléphonique et écouter la radio afin de recevoir les informations nécessaires.

En cas d'attentat-intrusion, deux réactions sont possibles : s'enfermer ou s'échapper.

1) S'enfermer

Les élèves se cachent le plus loin possible des ouvertures dans chacune des classes.

2) S'échapper

Pour les élèves du bâtiment « maternelle », ils rejoignent la cantine en sortant par la rue de la croix Etudier. Les élèves dont les classes sont dans l'ancien bâtiment se dirigent vers la mairie.

En cas de PPMS Risques majeurs :

Les élèves dont les classes sont dans l'ancien bâtiment se confinent dans le pôle « maternelle ».

6-Le projet d'école

Il fixe trois ambitions fortes :

- **Construire des apprentissages durables au travers trois objectifs généraux :**
 - Porter une attention particulière aux attendus de chaque cycle.
 - Développer les liaisons inter-degrés et inter-cycles.
 - Encourager l'autonomie de l'élève par les pratiques pédagogiques.
- **Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours au travers trois objectifs généraux :**
 - Développer l'interdisciplinarité par une mise en œuvre active des parcours éducatifs.
 - Mettre l'expertise des équipes éducatives au service du projet de l'élève.
 - Poursuivre l'ouverture de l'école au monde pour accompagner l'élève dans une orientation choisie.
- **Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance :**
 - Mieux accueillir.
 - Mieux communiquer.

- Renforcer les interactions avec les partenaires.
- **Une quatrième ambition (Former)se déploie de façon transversale.**
-

Bilan des actions 2019-2020 : Plusieurs actions du projet d'école de l'an passé n'ont pu être menées à leur terme en raison de la période de confinement et d'une fin d'année très perturbée par la crise sanitaire.

- ✓ **Action 1 :** Travail de la lecture fluence (poursuite de l'action mise en place l'an passé)

Utilisation de l'outil « ELFE : 2 évaluations seulement (en septembre et janvier)

Le travail hebdomadaire sur la fluence a été mis en place du CE1 au CM2.

Le projet inter-classes autour de la lecture à haute voix s'est déroulé lors de la période 1.

- *Cette action sera poursuivie en 2020-2021.*

- ✓ **Action 2 :** participation au Prix littéraire : Bouilles de Lecteurs 6^{ème} édition

4 classes participaient à ce projet : PS-MS, GS-CP, CE1, CM2

Certaines classes ont exploité tous les livres proposés, d'autres n'en ont pas eu le temps. La finalisation du projet (rencontre avec un auteur ou illustrateur) n'a pu avoir lieu.

- *Il nous a été proposé de participer à nouveau cette année avec la même sélection de livres. 3 classes se sont engagées dans ce projet : PS-MS, CE2-CM1 et CM1-CM2*

- ✓ **Action 3 :** Création d'un journal d'école

Cette action devait essentiellement se dérouler en période 5 : participation à la semaine de la presse, abonnement à un journal « p'tit quotidien », découverte de la presse en mars dans le cadre de la semaine de la presse et création d'un journal dans le cadre des projets inter classes. Cela n'a pu être mené.

- Pas de poursuite

- ✓ **Action 4 :** Faire vivre le site d'école

Valoriser, communiquer, les actions contribuant aux parcours éducatifs en les inscrivant lisiblement dans le/les parcours concerné(s).

Utiliser le site de l'école comme moyen de communication sur la vie de l'école, des classes.

Participation active des élèves de CM pour alimenter le site.

Une formation pour les enseignantes était prévue en mars. Elle n'a pas pu avoir lieu.

- *Une formation est programmée cette année. Nous espérons pouvoir en bénéficier et utiliser le site de l'école activement. Cette action est donc reconduite cette année.*

- ✓ **Action 5 :** Accueil des nouveaux élèves et de leur famille

Réflexion à mener concernant l'accueil des élèves de PS mais également des nouvelles familles arrivant à l'école.

Le projet d'une matinée d'accueil des futurs enfants de PS avec leurs parents et la présence de la psychologue scolaire n'a pu voir le jour. Nous espérons pouvoir mettre en place cette matinée d'accueil en Juin 2021.

- ✓ **Action 6 :** organisation d'actions communes: plantation de haies et travail sur la nature (commune et fédération des chasseurs des Deux-Sèvres)

La plantation des haies a pu se réaliser. Les animations concernant la faune locale, notamment, n'ont pu avoir lieu.

- *Un projet sur les paysages tout au long de cette nouvelle année scolaire est propice à la reconduite de cette action. Les animations sont prévues dans le courant du mois de novembre.*

Au regard des résultats des évaluations nationales (notamment de 6^{ème} l'an passé), l'équipe va mener une action dans le domaine mathématiques.

5-Rythmes scolaires

M. le maire nous a informées de son souhait de mener une réflexion autour des rythmes scolaires.

Il explique qu'il y a des questions qui se posent quant à l'intérêt de poursuivre le rythme de 4 jours et demi et l'organisation des APS, ainsi que la gestion du personnel communal très sollicité depuis la mise en place du protocole sanitaire.

Pour les enseignants le mercredi matin est une matinée d'apprentissage comme les autres.

Les parents soulèvent le manque d'activités proposées lors des APS, cela ne correspond pas à leurs attentes. Si l'école passe à 4 jours, la journée de classe des enfants sera allongée. Le problème du temps pour faire les APC est également soulevé (quand le faire si l'école finit à 16h30 ?).

Une consultation de l'ensemble des parents de l'école devrait être menée par la mairie pour aider à la réflexion. De nombreuses considérations entrant en jeu, les réponses des parents ne seront que consultatives.

Il n'y a pas de situation idéale et les membres présents se laissent jusqu'au 2^{ème} conseil d'école pour y réfléchir.

6-Bilan financier de l'association USEP

Le but de la coopérative scolaire est d'acheter du matériel pour la fabrication de cadeaux, la confection de gâteaux, financer des projets tels que des sorties (théâtre, musée...)

La coopérative scolaire 2019-2020 a fini avec un solde positif de 125,21€.

Dépenses : 4590.99 € (achats de livres et abonnements, de matériel pédagogique et ludique, de goûters, gâteaux, cuisine, contrat MAE, sorties pédagogiques/spectacles, Licences USEP, photographies scolaires, Fêtes de Noël)

Recettes : 4716,20€ (Terracycle – recyclage crayons, licences USEP et coopérative scolaire, photographies scolaires, fêtes de Noël)

Nous remercions l'APE qui a financé les sorties l'an passé. (caserne des pompiers)

5 - Les projets

Plusieurs projets ont déjà été réalisés :

- Election des délégués de classe le 5 octobre dernier. Les élèves sont restés dans leur classe pour l'élection. A ce jour, nous ne pouvons pas réunir les délégués, le protocole sanitaire demandant de ne pas brasser les élèves. Les délégués pourront cependant transmettre leurs demandes et remarques aux enseignantes.
- Séances de piscine pour les classes du CP-CE1 et CM2. Seulement 3 séances, la fermeture des bassins du Thouet ne permettra pas de terminer le cycle.
- Journée du sport scolaire : le 23 septembre dernier.
- Cette année, l'équipe a choisi de travailler sur les paysages. Une forme de paysage sera travaillée par période (campagne-mer-montagne-forêt-ville). Lors de la première période plusieurs classes se sont rendues sur un chemin du village afin de réaliser une lecture de paysage.
- Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 ont bénéficié d'une animation de la fédération des chasseurs sur la découverte de la faune et la flore locale le vendredi 6 novembre. Cela a permis de faire un lien avec le projet ekosentia mené au niveau de la commune. Les enfants ont découvert comment utiliser une fiche d'inventaire.

Projets à venir :

- animations avec la fédération des chasseurs pour les classes de PS-MS, MS-GS, CE2-CM1 et CM1-CM2
- Bouilles de lecteurs

Projets EPS :

- Les séances au complexe sportif prévues en période 2 (gymnastique pour les élèves de CP-CE1 et judo pour les CE1-CE2) sont annulées.
- Un animateur sportif de la communauté de communes se rendra à l'école le lundi pour 5 séances sur le stade. Les CE1-CE2 participeront à des activités collectives (adaptées au contexte sanitaire) et les CM1-CM2, à des séances d'athlétisme.
- USEP : l'équipe a fait le choix de n'affilier qu'une seule classe, notamment pour avoir accès au matériel. L'incertitude, quant à la possibilité de pouvoir faire des rencontres, nous a amenées à ne pas nous affilier cette année. Nous ne souhaitons pas solliciter financièrement les familles avec aucune certitude de réalisation de rencontres.
- Projet Education musicale : une demande a été faite mais n'a pas été honorée.
- Vendée globe : chaque classe suit de manière attentive la course.
- Classe découverte : cette année, les CM1-CM2, profitent du financement de l'ADCT pour envisager une classe découverte. Un projet de départ en mai en classe de mer a été amorcé. Mais à ce jour, nous n'avons aucune certitude sur l'aboutissement et la réalisation du projet.

L'ensemble des projets de l'année scolaire n'est pas encore établi et dépendra de l'évolution de la situation sanitaire.

Compte-tenu des conditions sanitaires, il n'est pas envisageable de présenter un spectacle de Noël. La fête de printemps se déroulera, si le contexte sanitaire le permet, le vendredi 26 mars.

6 - Demandes des enseignants.

- L'équipe enseignante demande la possibilité de prêt du vidéoprojecteur de la commune pour la classe de maternelle qui n'en a pas.
- Informatique : nous avons à nouveau sollicité point sys et sommes en attente de résolution pour certains problèmes.
- Des guêpes sont présentes de manière récurrente, notamment dans la classe des CM1-CM2. La commune est intervenue à plusieurs reprises et cherche à résoudre le problème.

Remerciements :

- 1-installation d'internet dans la classe CP-CE1 et le dortoir,
- 2- pas de soucis de chauffage,
- 3-installation d'étagères en maternelle,
- 4- changement des distributeurs de savon qui dysfonctionnaient,
- 5- distributeur papier de la classe de CP-CE1,
- 6- la disponibilité du personnel communal
- 7- la disponibilité pour la gestion des problèmes techniques d'un conseiller municipal.

Questions diverses des représentants de parents d'élèves.

- **Car : des parents ont soulevé le problème du lieu de stationnement du bus le soir, précisant que l'accès au passage piéton est dangereux.**

Réponse du chauffeur de bus : Le bus ne doit s'arrêter que dans la zone marquée au sol qui se trouve à cet endroit.

Il faudrait déplacer cette zone pour que l'avant du car ne se situe pas juste devant le passage piéton.

C'est également dangereux le matin.

La mairie va étudier la question et chercher une meilleure solution.

- **Menu : des parents souhaiteraient avoir le menu plus tôt.**

Les menus en version papier sont distribués dès réception. Ils pourraient être diffusés sur le site internet de l'école et de la mairie pour gagner en rapidité.

Peuvent-ils être faits pour le mois ? La question sera posée à Hugues Roux.

Date des prochains conseils d'école : jeudi 25 février et jeudi 24 juin

Fait à LOUZY

Le 12/11/2020

La présidente du Conseil d'Ecole

Le / la secrétaire de séance

Elsa SERGENT

Aurélia CHRIST

